

Bio Dux

Insecticide

SOLUTION

TECHNIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NO. D'HOMOLOGATION 26471 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L CONCENTRÉ

ATTENTION: IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

GARANTIE: Sels de potassium d'acides gras 17%

FABRIQUÉ AU DANEMARK:

DUXON ApS, Nørre Tørv 1

DK – 9800 Hjørring

AGENT CANADIEN:

The Environmental Factor Inc.

133 Taunton Road West

Oshawa, ON L1G 3T3

Tel: (905) 571-5047

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI: Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Peut irriter la peau et les yeux. Porter des lunettes de sécurité et des gants résistant aux produits chimiques durant la manutention de ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Empêcher que des eaux usées, des effluents ou l'eau de ruissellement contenant de ce produit, parviennent à un lac, un cours d'eau, un étang ou d'autres plans d'eau.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit ou de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas entreposer avec de la nourriture. Craint le gel.

ÉLIMINATION: Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))